Image not found or type unknown

Inapte à mon poste que dois je faire

Par **mollusque**, le **20/02/2016** à **22:26**

Bonjour,
J'étais en arrêt maladie jusqu'au 19 02 lundi 22 02 j'ai RDV avec la médecine du travail, il y a de fortes chances pour qu'ils me déclarent inapte. Mon employeur ne me proposera surement de un poste adapté.
- Si je suis déclarer inapte, mon employeur a 1 moi pour prendre une décision, durant se mois dois je voir mon médecin pour qu'il me prescrive un arrêt maladie.
- Compte tenue de mon âge 54 ans, est-il préférable que je fasse les démarches pour une reconnaissance d'invalidité.
Mercie

Par **P.M.**, le **20/02/2016** à **23:32**

Bonjour,
L'employeur n'a pas formellement un mois pour prendre une décision mais au terme de celui-ci il doit reprendre le versement du salaire...
Vous n'avez pas d'obligation de voir le médecin traitant et celui-ci ne pourrait vous prescrire un nouvel arrêt-maladie que si votre état de santé le justifie...
Vous pouurriez faire les démarches pour une mise en invalidité si elle peut être prononcée et il serait préférable que vous l'obteniez avant le licenciement sui vous avez une prévoyance à laquelle a adhéré l'entreprise garantissant cette situation...

Par **mollusque**, le **21/02/2016** à **11:51**

Merci pmtedforum.
Je vais, quoi qu'il en soit faire les démarches pour une reconnaissance d'invalidité.
Bien cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés